



10 Décembre 2019

NOTE DE POSITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES TOURBIÈRES DU BASSIN DU CONGO

Contexte et Importance des tourbières

En 2017, les chercheurs de l'Université de Leeds et de Kisangani ont découvert que les tourbières du Bassin du Congo couvraient une superficie cinq fois supérieure à celle rapportée dans la littérature scientifique précédente. Couvrant une superficie d'environ 145 000 kilomètres carrés [1], les tourbières du Bassin du Congo s'étendent entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo, l'équivalent de la taille de l'Angleterre. C'est le plus grand complexe de tourbières tropicales au monde [1].

La tourbe se forme à partir de la décomposition partielle des plantes ou de toute autre matière organique en raison de conditions de saturation en eau élevées pendant une longue période. Il est essentiel de maintenir les tourbières humides pour que le carbone accumulé pendant des milliers d'années reste emprisonné dans le sol.

On estime que les tourbières stockent jusqu'à 30,6 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de près de 20 ans d'émissions de combustibles fossiles des États-Unis [1]. La récente confirmation de l'étendue du complexe de tourbières fait des forêts marécageuses du Bassin du Congo l'un des écosystèmes les plus denses en carbone de la planète. Avec la présence de ces tourbières, les stocks de carbone forestier du Bassin du Congo sont

estimés à 70 milliards de tonnes de carbone, ce qui en fait un élément essentiel pour la stabilité du climat mondial. [1] [2]

En plus d'être un important puits de carbone, les forêts du Bassin du Congo abritent de nombreuses communautés telles que les Bantoues et les peuples autochtones (Aka, Mbenzele, Baka et Twa, etc) qui dépendent des ressources de la forêt et des tourbières pour leur subsistance. On estime que 60 millions de personnes vivent dans les zones rurales de la région et dépendent directement pour leur subsistance aux services écosystémiques fournis par les tourbières et forêts du Bassin du Congo.

Les forêts du Bassin du Congo sont une source de biodiversité extraordinaire, elles abritent 400 espèces de mammifères. Parmi celles-ci figurent plusieurs espèces menacées, telles que le gorille de plaine (*Gorilla gorilla gorilla*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*) [3] et le Bonobo [11]. Les forêts du Bassin du Congo comptent plus de 10 000 espèces de plantes, dont 3 000 sont endémiques, et plus de 1 000 espèces d'oiseaux [4]. Les scientifiques soutiennent que de nombreuses espèces de faune et de flore de la région restent encore à découvrir [3].

Menaces

Jusqu'à présent, les tourbières du Bassin du Congo ont été relativement épargnées par les pressions anthropiques. [3] L'absence d'infrastructures, la prospection pétrolière et d'agriculture à grande échelle ainsi que l'exploitation forestière limitées ont permis de protéger les zones humides et les écosystèmes environnants de la détérioration.

Cela pourrait changer très rapidement. De grandes parties des tourbières sont couvertes par des concessions forestières et agricoles ou des blocs pétroliers existants. Une pression croissante d'activités économiques liée à l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles et aux développements politiques menacent l'écosystème vulnérable des tourbières.

Environ 75% des tourbières sont actuellement couvertes par des **blocs d'hydrocarbures** de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo.

En République Démocratique du Congo, le parc national de la Salonga, patrimoine de l'UNESCO, situé dans la cuvette centrale et à proximité des tourbières du Bassin du Congo dans les blocs I et II a fait l'objet d'une demande de désaffectation par le gouvernement congolais [11].

En République du Congo, quatre blocs ont reçu l'autorisation pour l'exploration pétrolière, tandis que le statut d'un cinquième bloc reste flou. Trois autres blocs pétroliers dans les tourbières ont été inclus dans le processus d'octroi des licences 2018-2019 de la République du Congo qui s'est achevé le 23 juillet 2019. Le gouvernement de la République du Congo a récemment annoncé la découverte d'un gisement de pétrole dans l'un des blocs situés dans les tourbières qui pourrait quadrupler la production du pays [5].

La production de pétrole et les projets d'infrastructure qui l'accompagnent exposeront les tourbières et les forêts du Bassin du Congo à des pressions anthropiques intolérables, notamment des risques de drainage des tourbières et des marées noires. Le forage pétrolier dans l'un des écosystèmes de la planète les plus denses en carbone est en outre incompatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C en dessous des niveaux préindustriels.

Les concessions forestières industrielles situées à la fois en République du Congo et en RDC couvrent 18% de la superficie totale des tourbières. L'exploitation forestière dégrade le couvert forestier à cause des coupes sélectives et détériore la résilience générale des écosystèmes entourant les tourbières. Par ailleurs, la construction des routes pour

l'exploitation forestière a de graves conséquences sur le réseau de circulation d'eau [3] et ouvre l'accès à des zones reculées non soumises à la pression anthropique.

En Indonésie, les plantations d'huile de palme ont entraîné un drainage à grande échelle des tourbières [6] plus que le simple défrichage des forêts de tourbière, le développement de **l'agriculture industrielle** sur les tourbières entraîne la perturbation du débit de l'eau pour drainer le sol.

La tourbière drainée est ensuite souvent brûlée pour dégager l'espace d'exploitation. Le drainage et les incendies libèrent une quantité énorme de carbone dans l'atmosphère.

Les feux de tourbe drainée sont particulièrement difficiles à éteindre en raison du niveau élevé de carbone qui alimente les incendies et provoque des températures très élevées.

Des infrastructures telles que les ports et les routes, augmentent la pression anthropique sur les forêts et ont les divers impacts mentionnés ci-dessus. Des projets hydroélectriques ambitieux pourraient avoir un impact majeur sur le réseau de distribution d'eau de la Cuvette Centrale. Le projet hydroélectrique de Grand Inga a été lancé par le gouvernement de la RDC et vise à construire une série des barrages hydroélectriques sur le fleuve Congo et de ses affluents. Le projet Transaqua qui a resurgi en 2002 par la Commission internationale du bassin du lac Tchad et vise à détourner les eaux du bassin versant du fleuve Congo vers le lac Tchad et les barrages hydroélectriques.

Les effets du changement climatique modifient déjà les régimes de pluies établis de longue date dans le Bassin du Congo et affectent l'accès à l'eau des tourbières. Il convient donc d'éviter toute détérioration de la résilience des écosystèmes environnants et de surveiller la santé des tourbières pour éviter toute boucle de rétroaction négative dans laquelle les effets du changement climatique entraînent la décomposition de la tourbe, qui aggrave à son tour la crise climatique.

Il est également important de considérer que les menaces susmentionnées sur les tourbières auront des effets cumulatifs difficiles à prévoir avec précision. Par exemple, la déforestation et la dégradation des forêts liées à l'agriculture industrielle et à l'exploitation forestière auront un impact sur le volume des précipitations, car plus de 50% des précipitations sur la région proviennent de l'évapotranspiration [7]. Comme l'ont souligné des scientifiques des tourbières, les tourbières du bassin du Congo dépendent largement des précipitations pour maintenir un bilan hydrique positif [1]. La diminution des précipitations aura un impact important sur la région [3].

Réponse politique inadéquate....

En dépit de cette richesse et de l'importance des tourbières du Bassin du Congo pour le climat mondial, seulement 11% d'entre elles sont actuellement incluses dans des aires protégées nationales [3]. Un site Ramsar transfrontalier couvrant 45% de la superficie des tourbières [8] a été déclaré en juin 2017 [2]. Cependant, les gouvernements de la République Démocratique du Congo (RDC) et de la République du Congo (RC) n'ont pas donné suite à l'accord avec une gestion ou des politiques adéquates, ce qui en fait un instrument faible pour la protection des tourbières. [3] [2].

Le 23 mars 2018, les gouvernements de la RDC et de la République du Congo ont signé la « déclaration de Brazzaville » exprimant leur intention de protéger les tourbières du Bassin du Congo. La déclaration stipule qu'ils vont « promouvoir les meilleures pratiques de gestion dans les zones de tourbières couvertes par des activités économiques, afin qu'elles soient gérées de manière durable et écologique, de manière à ne pas être drainées ni dégradées » [9]. De manière cruciale, l'accord ne reconnaît pas la nécessité d'annuler les concessions forestières existantes, l'agriculture industrielle ou les blocs pétroliers. Les

gouvernements de la RDC et de la RC n'ont pris aucune mesure pour remédier à la menace que l'activité industrielle fait peser sur les tourbières et l'écosystème environnant.

Une récente lettre d'intention de CAFI, signée le 3 septembre 2019 par les présidents Denis Sassou-Nguesso et Emmanuel Macron à Paris, prévoit l'affectation de 65 millions de dollars américains pour la préservation de la forêt tropicale humide en République du Congo. [10]. Cependant, l'accord entre CAFI et la RC n'exclut pas le développement ultérieur de l'agriculture, de l'exploitation forestière, minière et des blocs pétroliers dans ou autour des tourbières. En effet, l'accord permet de défricher les forêts à haute teneur en carbone et à haute valeur de conservation lorsque cela est considéré comme présentant un "intérêt vital pour l'économie nationale" et ne demande que "la minimisation des impacts directs et indirects" des activités pétrolières et minières dans ce pays. Il s'agit en fait d'un feu vert des activités les plus destructrices du Bassin du Congo pour le climat, les habitants des forêts et la biodiversité.

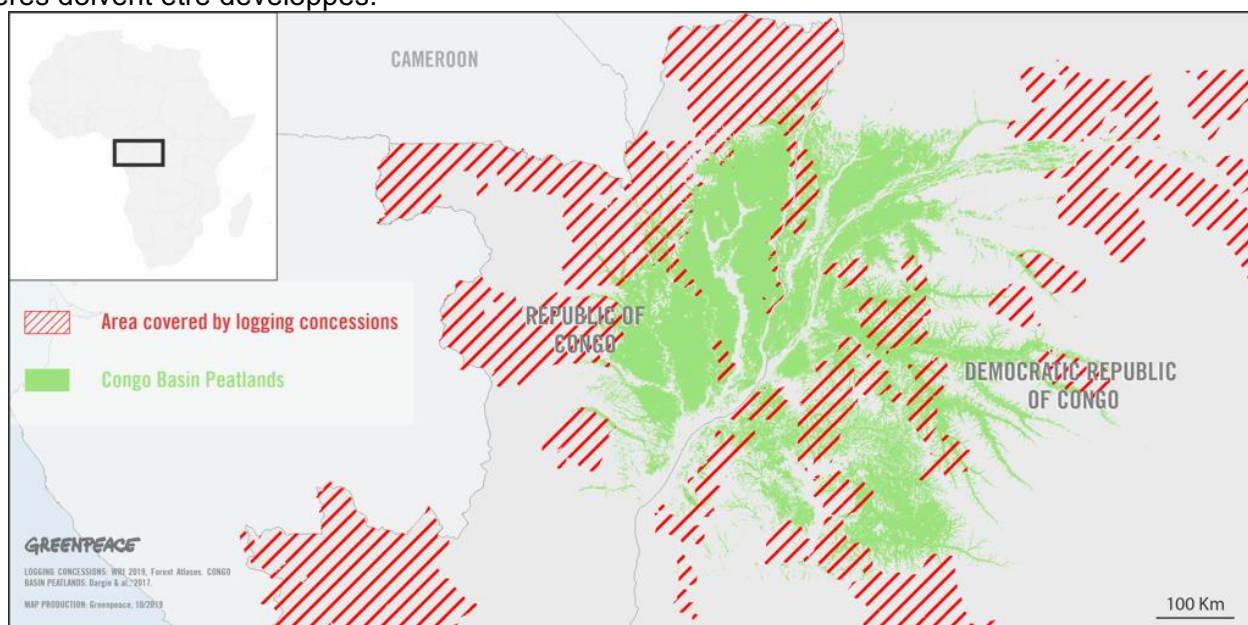
Notre position : pas d'exploitation industrielle dans les tourbières

L'intégrité du complexe de tourbières du bassin du Congo, l'écosystème environnant et les droits des communautés locales et peuples autochtones doivent être garantis.

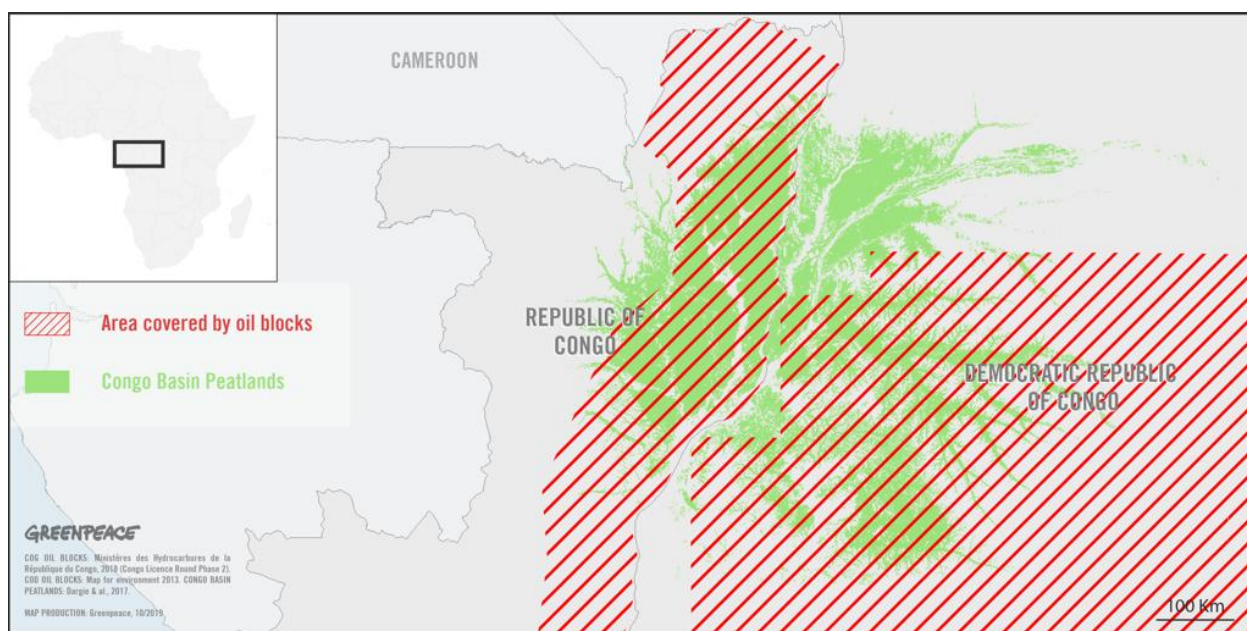
Dans le cas contraire, il y aura des conséquences dévastatrices sur la stabilité du climat mondial, la biodiversité et des menaces sur les moyens de subsistance des communautés forestières de la région, gardiennes de la forêt et de ses ressources.

L'état relativement intact du complexe de tourbières offre aujourd'hui l'occasion d'obtenir une protection adéquate et d'éviter de nouvelles expositions aux pressions anthropiques. Cependant, 80% du complexe de tourbières est sous concession, soit pour l'exploitation forestière ou agricole, soit pour des blocs de pétrole (voir la carte ci-dessous). Cela crée une incertitude inacceptable sur le sort des tourbières du bassin du Congo et sur le rôle crucial qu'elles jouent pour la stabilité du climat.

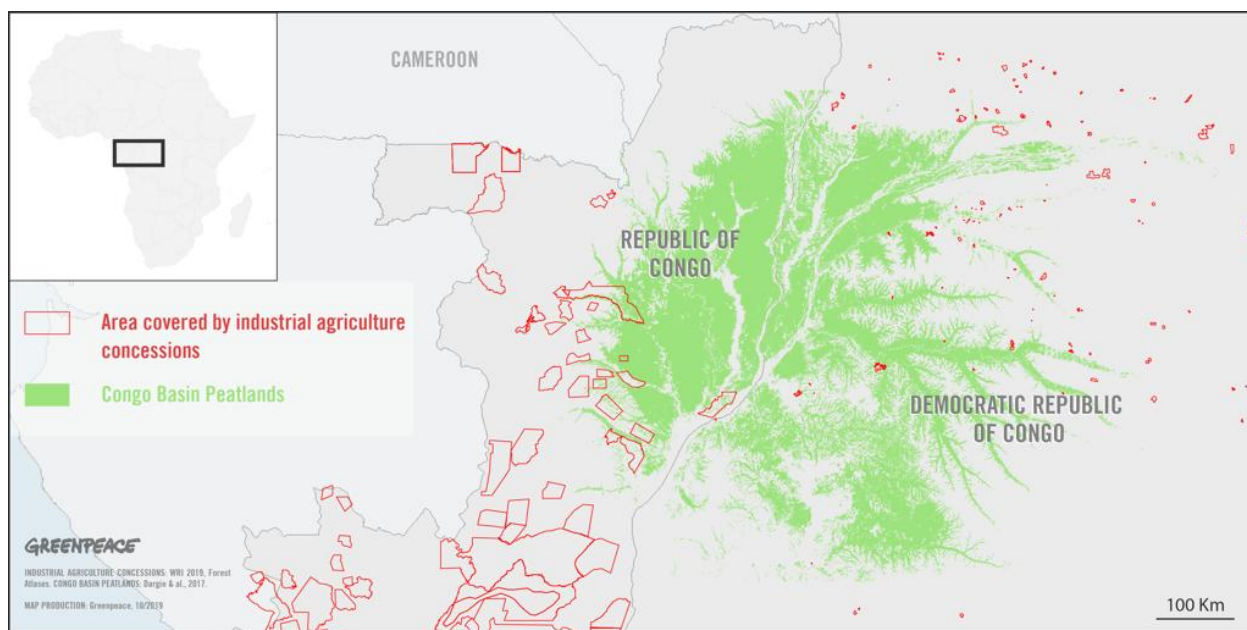
Les concessions et les blocs de pétrole qui chevauchent la zone sont des obstacles sérieux à la promotion d'une protection crédible et à long terme des tourbières et doivent donc être annulées. Lors de leur annulation, des plans de protection tenant réellement compte des connaissances, de l'expertise et des droits des communautés locales et peuples autochtones forestières doivent être développés.



Carte 1: Les concessions forestières dans les tourbières



Carte 2: Les Blocs Pétroliers dans les tourbières



Carte 3: Les concessions agricoles dans les tourbières

Les gouvernements de la République Démocratique du Congo et de la République du Congo doivent

- Annuler les concessions forestières, agricoles, les blocs pétroliers et miniers qui chevauchent le complexe de tourbières ou son écosystème de protection environnant, et déclarer ces zones interdites au développement industriel à travers des politiques et lois contraignantes.

- Respecter les engagements (Déclaration de Brazzaville et Accord de Paris) pris au niveau national, sous régional et international pour la protection des tourbières, des forêts du Bassin du Congo et du climat mondial.
- Élaborer un plan de protection des tourbières participatif et transparent, fondé sur les droits et veiller à ce que les représentants des habitants des forêts jouent un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.

Les gouvernements des deux Congo et la communauté internationale doivent

- Soutenir un plan régional de protection des tourbières fondé sur les droits et veiller à ce que les représentants des communautés forestières concernées jouent un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.

Les donateurs internationaux doivent

- Fixer l'annulation des concessions et des blocs pétroliers qui chevauchent la zone des tourbières comme condition préalable à un soutien financier supplémentaire ou validation de tout programme que leur financement pourrait soutenir. Une mention spéciale pour la protection des tourbières dans tout acte d'engagement doit être clairement consignée.
- Appuyer les projets des communautés locales et des peuples autochtones pour leur développement local pour éviter leurs manipulations par les exploitants ou autre personne mal intentionnée.
- Evaluer la réalisation des engagements de la République du Congo et de la RDC pour la lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique.
- S'assurer d'un engagement politique de haut niveau des gouvernements congolais en faveur de l'état de droit, de la transparence et de la participation de la société civile à la protection des tourbières et des forêts de la sous-région.

Aux investisseurs

- Ne pas investir dans des projets d'exploitation des ressources dans ou autour des tourbières et les aires protégées. Stopper les investissements existants dans des projets d'exploitation dans la zone ou autour des tourbières, le cas échéant.

Aux multinationales

- Ne pas exploiter les ressources naturelles dans ou autour des tourbières, y compris avec des approches à 'impact réduit'.

Références

1. [Greta C. Dargie et al., 'Age, Extent and Carbon Storage of the Central Congo Basin Peatland Complex', Nature, 542, 7639 \(2017\), 86.](#)
2. [Ramsar, 21 November 2017, 'Largest Transboundary Ramsar Site in the world established in the Congo River Basin'](#)
3. [Greta C. Dargie et al., 'Congo Basin Peatlands: Threats and Conservation Priorities', Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change \(2018\), accessed 29 January 2018.](#)
4. ['Bassin du Congo, Retour à l'état de nature', WWF webpage, update : 2019](#)
5. [RFI, 'Congo-Brazzaville: découverte du premier gisement onshore de pétrole', 12 August 2019.](#)
6. Miettinen J. & al (2017), 9 February 2017, 'From carbon sink to carbon source: extensive peat oxidation in insular Southeast Asia since 1990', Environmental Research Letters, 12 (2017) 024014.
7. Devers D. and Vande weghe J.-P., 'The Forests of the Congo Basin : State of the Forest 2006', CBFP, 2006.
8. [Miles L. & al., 'Carbon, biodiversity and land-use in the Central Congo Basin Peatlands', UN Environment, WCMC, accessed 28 January 2018.](#)
9. [Brazzaville Declaration](#)
10. CAFI, "*Letter of Intent on the establishment of a long-term partnership to implement the Investment Plan of the National REDD+ Strategy*", 3d of September 2019.
11. <https://afrique.lalibre.be/18973/rdcenvironnement-tolle-de-la-societe-civile-face-au-declassement-du-parc-des-virunga/>

